

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 18/10/2022
DECISION N° 20221018_B_099

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du
30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

Commission : Aménagement du territoire, Environnement, Habitat et Tourisme
Objet : Signature de la convention de participation aux charges de fonctionnement
du point-info tourisme de l'Aire Respirando d'Aurec sur Loire à passer avec la
Société Publique Locale Loire Semène Loisirs

N° 20221018_B_099

Le Bureau,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation aux charges de fonctionnement du
point-info tourisme de l'Aire Respirando d'Aurec sur Loire à passer avec la
Société Publique Locale Loire Semène Loisirs pour la période estivale
2022 :
 - Selon un état détaillé du reste à charge pour la SPL d'après le contrat
de travail et les heures réalisées,
 - Plafonné à 420 heures maximum avec un coût horaire chargé plafond à
15 €,
- Et autorise Monsieur le Président à la signer.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 18 octobre 2022



Le Président,
Frédéric GIRODET